Charte et règlement intérieur

L'UNION, Fenua No Te Heiva 2022 / L'UNION, Terre des festivités polynésiennes 2022

Du 22 au 24 juillet 2022 à TOULOUSE – L'UNION

NOM de l'Association : ……
(ou Entreprise)

N° Siret : ……

NOM de son représentant : ……..

Nombre de personnes présentes sur le stand : ……..

Adresse : ……..

N° Tél Fixe :……..

N° Tél Port : ……..

Email: ……

PROGRAMMATION POUR LES EXPOSANTS, TATOUEURS ET RESTAURATEURS :

- Jeudi 21 juillet 2022 : Arrivée à 14h et installation des stands jusqu'à 18h.
  A 19h, départ et visite guidée sur la ville de Toulouse avec une restauration sur place
  Retour sur le site à 23h.
- Vendredi 22 juillet 2022 : Petit déjeuner offert et ouverture des stands à 11h jusqu'à 22h30
- Samedi 23 juillet 2022 : Ouverture des stands à 9h jusqu'à 22h30
- Dimanche 24 juillet 2022 : Ouverture des stands à 9h jusqu'à 17h

❖ **Article 1 : CAPACITE :** Nous ne pourrons accueillir que 38 exposants durant les 3 jours des festivités.

❖ **Article 2 : RESPECT DES LIEUX :** Il important de respecter les lieux propres durant et à l'issue des festivités. Il sera formellement interdit de mettre de la musique dans vos stands respectifs pour éviter toutes plaintes. **Chaque exposant doit impérativement respecter l'implantation des stands**, les horaires d'ouvertures et de clôtures. Vous serez en charge d'évacuer tous les déchets liés à votre activité pendant et à la fin de la manifestation. Le lieu d'hébergement devra également être restitué propre à votre départ.

❖ **Article 3 : DOUCHES ET TOILETTES :** Il sera mis à disposition gracieusement des douches et des toilettes durant les 3 jours du festival (situés à proximité du lieu du festival) dans le plus grand respect d'hygiène et de propreté.

❖ **Article 4 : INSCRIPTIONS :** Il sera demandé de bien remplir la fiche d'inscription, de fournir toutes les pièces administratives demandées et de confirmer votre engagement par l'envoi d'un chèque de caution de 150 euros (Exposants et Associations) et 1000 euros (Restaurateurs) et le paiement du stand avant le 16 mars 2022.
A adresser par voie postale à l'adresse suivante : ORI HEITIARE TAHITI – Mr ETAETA Eddy- 5 rue des Noisetiers 31240 L'UNION.
Le chèque de caution vous sera restitué à la fin de la manifestation sous condition d'avoir respecté le présent règlement intérieur.

- **<u>Article 5</u> : DELAI D'INSCRIPTION**
  Ouverture des inscriptions le 16 novembre 2021
  Clôture des inscriptions le 16 mars 2022
  Toute demande d'inscription reçue hors délais ne sera pas traitée.
  Tout désistement d'un exposant à moins 15 jours de l'évènement, le chèque de caution ne sera pas renvoyé, ni remboursé.

- **<u>Article 6</u> : LOT OU DONS :** Afin de contribuer aux activités culturelles ou à la tombola**,** il vous sera demandé un lot ou une donation d'une valeur minimale de 80 euros.

- **<u>Article 7</u> : ACCUEIL ET INSTALLATION :** Une personne responsable du Pôle Protocole (Valentine) vous accueillera à votre arrivée, soit à la Halle de St Caprais soit à l'hébergement « La belle hôtesse » (Juan). Vous serez dirigés vers votre emplacement réservé/votre dortoir. Elle vous expliquera les conditions logistiques et matérielles de la Halle de St Caprais et du dortoir de la « La belle hôtesse ».
  Chaque exposant devra arriver avec son matériel (tente, tables, chaises, rallonge et lumières…). Les exposants seront tenus de respecter leur emplacement stand et ne pas dépasser ce qui a été imposé par le pôle protocole (cf article 4).
  L'installation des stands des exposants se fera le jeudi 21 juillet 2022 à partir de 14h et **chaque exposant devra avoir terminé son installation pour 18h**.
  Plus aucun véhicule ne sera autorisé dans l'enceinte du festival après 18h.
  La personne responsable du Pôle Protocole sera votre interlocuteur durant ces 3 jours afin de centraliser les demandes/questions pour plus de fluidité au niveau de l'équipe organisatrice et vous assurer un meilleur accompagnement. Vous devrez vous adresser aux personnes qui vous seront désignées lors de votre accueil

- **<u>Article 8</u> : PARKING DES EXPOSANTS :** Un lieu de parking sera réservé. Il est noté aux exposants que le jour J après installation des stands, tous les véhicules doivent quitter l'enceinte de la manifestation pour être garé sur le parking.

❖ **<u>Article 9</u> : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Pendant ces trois jours, vous devrez avoir en votre possession vos papiers de l'association ou de l'entreprise avec vos statuts et assurances à jour !

Chaque exposant sera tenu d'afficher les tarifs des produits à vendre.

❖ **<u>Article 10 :</u> RESTAURATEURS (se référer aux documents annexes spécifiques)**

Les restaurateurs devront être en possession et en capacité de présenter les papiers de son entreprise/association, ainsi que les attestations d'hygiène et sécurité tout au long du festival.

Les restaurateurs auront accès à l'électricité et l'eau.

Les restaurateurs sont également responsables de l'évacuation de leurs déchets et de la propreté de leur stand.

Tout manquement à l'hygiène ou dégradation des lieux ou équipements pourra entrainer la retenue du chèque de caution.

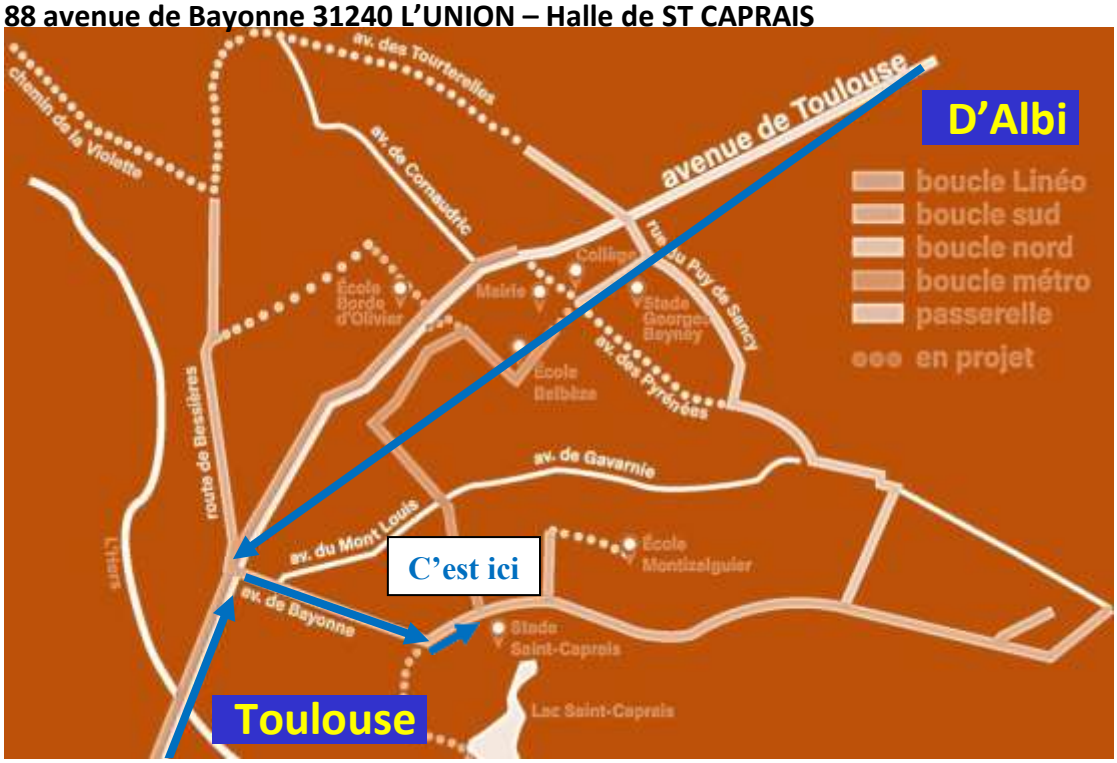
❖ **<u>Article 11</u> : SECURITE**

Les agents municipaux de la Commune ainsi que la gendarmerie nationale accompagneront nos agents de sécurités assermentés sur les lieux tout au long de la manifestation (3 jours).

Tous comportements malveillants à l'encontre du comité organisateur ou autres tierces personnes se verraient notifier l'exclusion du village polynésien.

❖ **<u>Article 12</u> : ADRESSE ET ITINERAIRE**

<u>88 avenue de Bayonne 31240 L'UNION – Halle de ST CAPRAIS</u>



SITE DE ST CAPRAIS



La Halle couverte de St CAPRAIS







Le Centre d'hébergement de la Belle Hôtesse



- **3 dortoirs dont 2 avec 20 lits et 1 avec 12 lits avec douches et toilettes**
- **1 salle mitoyenne**





Je soussigné …….. , ainsi que les personnes présentes sur mon stand, reconnait avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

Le ……../……/……. A ……..

Signature

« SOYEZ PUR, SOYEZ SAGE ET LE MANA VIVRA EN NOUS »